Continue

Inscription candidat libre bts 2025

Renseignez-vous dès la rentrée scolaire auprès du rectorat. En général, les inscriptions se font entre le mois d'octobre et de novembre qui précède l'examen.Vous recevrez votre convocation quelques jours avant la date des épreuves.Cette convocation vous précisera le lieu, les horaires et le matériel à prévoir. وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضةInscription Diplôme de Brevet de Technicien Supérieur BTS candidats libres 20252025-01-20 و 2024-12-20 2025 ... امتحان نيل شهادة التقني العالي ... يحات (عبر الرابط أسفله) داخل الآجال المحددة لذلك، مع تضمين البطاقة الإلكترونية للترشيح صورة رقمية حديثة للمترشح؛- إيداع ملف الترشيح الورقي بمركز تحضير شهادة التقني العالي حسب التخصصات المتوفرة بكل مركز، مع وجوب تضمينه وصل الترشيح المستخرج من البوابة الإلكترونية؛تتم هده الاجراءات خلال الفترة الممتدة ما بين 20 ... invités à soumettre leurs dossiers d'inscription avant la date limite fixée au 15 janvier 2025. Pour faciliter le processus d'inscription, une plate-forme en ligne, accessible à l'adresse www.examensbts.net, a été mise en place. Cette interface intuitive permet aux candidats de créer un compte, de remplir leurs informations personnelles et académiques, et de télécharger les pièces justificatives requises. Le paiement des frais d'inscription se fait exclusivement via Trésor Money. Voici la syntaxe de paiement : *760*25143# Une fois le paiement effectué, une référence de paiement vous sera attribuée. Après le paiement, connectez-vous à votre espace candidat à l'aide des informations suivantes : Votre identifiant permanent (IP), La référence reçue après le paiement, Le numéro de téléphone ayant servi au paiement. Ajoutez les données complémentaires demandées. Une fois les données complémentaires renseignées, imprimez votre fiche d'inscription. Constituez ensuite votre dossier d'inscription et déposez le physiquement à la poste. Source : (Visited 413 times, 1 visits today) © Bench Accounting / UnsplashSe former à son rythme : un challenge pour certains, une liberté pour d'autres. Comme eux, tu as peut-être décidé de suivre tes cours par correspondance et tu veux désormais montrer que tu as les connaissances nécessaires pour passer l'examen du brevet de technicien supérieur. Mais encore faut-il affronter un obstacle et non des moindres : les démarches administratives ! Diplomeo t'explique comment t'inscrire en candidat libre – aussi appelé candidat individuel.Comment passer le bac en candidat libre ?Inscription au BTS en candidat libre : une démarche 100% dématérialiséeS'inscrire au BTS en tant que candidat libre est désormais plus facile. Avant, tu devais aller directement au guichet du rectorat de ton académie. Si cette option est toujours possible, il est fortement recommandé de s'inscrire sur Cyclades, le site qui réunit toutes les informations concernant tes examens et sur lequel tu pourras récupérer tes relevés de notes et diplômes du secondaire ou de BTS.Sur cette plateforme, tu devras renseigner plusieurs informations sur ton identité. Pour obtenir ce diplôme après une validation des acquis, il faudra indiquer tous les éléments qui prouvent que tu as une expérience professionnelle dans le secteur du BTS pour lequel tu t'inscris. Sinon, si tu as déjà passé cet examen, il faudra récupérer ton numéro national d'étudiant, plus connu sous le nom de numéro INE.Quel calendrier d'inscription pour le BTS en candidat individuel ?Si tu souhaites passer ton BTS lors de la session de juin, il faut t'y prendre très en amont. En règle générale, les inscriptions pour les candidats individuels se terminent autour du 15 novembre, selon les années. Voici le calendrier, par académie, des dates d'inscription pour les BTS :AcadémieDates d'inscriptionAcadémie d'Aix-MarseilleDu 12 octobre au 15 novembre 2025Académie d'AmiensDu 12 octobre au 15 novembre 2025Académie de BesançonDu 12 octobre au 15 novembre 2025Académie de BordeauxDu 12 octobre au 15 novembre 2025Académie de CaenDe mi-octobre au 15 novembre 2025Académie de Clermont-FerrandDu 12 octobre au 15 novembre 2025Académie de CorseDe mi-octobre au 15 novembre 2025Académie de CréteilDu 10 octobre au 15 novembre 2025Académie de DijonDu 9 octobre au 15 novembre 2025Académie de GrenobleDu 11 octobre au 15 novembre 2025Académie de GuadeloupeDe mi-octobre au 15 novembre 2025Académie de GuyaneDu 16 octobre au 15 novembre 2025Académie de LilleDu 17 octobre au 15 novembre 2025Académie de LyonDu 6 octobre au 15 novembre 2025Académie de La MartiniqueDu 19 octobre au 15 novembre 2025Académie de MayotteDu 6 octobre au 15 novembre 2025Académie de MontpellierDu 16 octobre au 15 novembre 2025Académie de Nancy-MetzDe mi-octobre au 15 novembre 2025Académie de NantesDu 16 octobre au 15 novembre 2025Académie de NiceDu 11 octobre au 15 novembre 2025Académie d'Orléans-ToursDu 16 octobre au 15 novembre 2025Académie de ParisDu 10 octobre au 15 novembre 2025Académie de PoitiersDe mi-octobre au 15 novembre 2025Académie de ReimsDu 16 octobre au 15 novembre 2025Académie de RennesDu 11 octobre au 15 novembre 2025Académie de La RéunionDu 16 octobre au 15 novembre 2025Académie de RouenDe mi-octobre au 15 novembre 2025Académie de StrasbourgDu 12 octobre au 15 novembre 2025Académie de ToulouseDu 11 octobre au 15 novembre 2025Académie de VersaillesDu 10 octobre au 15 novembre 2025Vice-rectorat de Polynésie françaiseDu 9 octobre au 15 novembre 2025Quels prérequis pour s'inscrire au BTS en candidat libre ?Pour postuler au BTS en tant que candidat individuel, il faut respecter certains prérequis. Il faut remplir au moins l'une des conditions suivantes :Avoir au moins un an d'expérience professionnelle dans le secteur du BTS pour lequel tu t'inscris. Par exemple, si tu souhaites obtenir le diplôme de BTS photographie, il faudra avoir passé plus d'un an en tant que photographe professionnel, en indépendant ou dans un studio.Avoir échoué à l'examen d'un BTS de même spécialité alors que tu étais inscrit dans un établissement de formation public ou sous contrat avec l'ÉtatSuivre des cours à distanceAttention : il est important de noter qu'être étudiant dans un organisme dispensant des cours à distance ne permet pas une inscription automatique à l'examen du BTS. Il faudra que tu suives la procédure pour candidats libres.Si tu n'es pas titulaire d'un diplôme de niveau bac, il faudra absolument obtenir une équivalence. En revanche, si tu as l'équivalent du bac, mais à l'étranger, alors il faudra te rapprocher de l'ENIC-NARIC, l'organisme qui permet de valider ton niveau et d'obtenir une attestation de comparabilité.Tout savoir sur les équivalents du bac à l'étranger Trouve ton diplômeen 1 min avec Diplomeo ! Trouver mon école Un problème est survenu انضم إلى مجموعتنا على واتساب لتصلك جميع مستجدات المباريات والنتائج الحصرية supérieur : BTS au Maroc est un diplôme qui a été créé en 1992 par le Ministère de l'Éducation Nationale dans l'objectif d'améliorer l'adéquation formation-emploi et de répondre aux besoins des entreprises en ressources humaines opérationnelles dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services. Ce diplôme connaît un franc succès aussi bien auprès des jeunes bacheliers qu'auprès des employeurs. La formation prépare des techniciens supérieurs et des cadres moyens dans différentes spécialités, dotés de compétences professionnelles avec une dimension scientifique qui leur permet d'évoluer et de s'adapter aux changements. BTS Libre 2026 Maroc permet aux étudiants de passé l'examen et des modules de formation afin d'avoir Le brevet de technicien supérieur Maroc Ministère de l'Education Nationale annonce l'ouverture linscription au BTS Libre 2026, Brevet de Technicien Supérieur Libre au Maroc pour la session 2025 sont ouvertes du 21 Décembre 2024 au 23 Janvier 2025. Les inscriptions se font sur le site du ministère btslibre.men.gov.ma et les résultats BTS libre 2025 seront affiché exclusivement sur le lien suivant : . Annonce d'inscription BTS Libre session 2026 L'inscription BTS Libre Maroc 2026 se font exclusivement sur le site officiel du ministère : btslibre.men.gov.ma Les inscriptions pour l'examen du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) session 2025 sont officiellement ouvertes. Les candidats désirant participer à cet examen sont invités à soumettre leurs dossiers d'inscription avant la date limite fixée au 15 janvier 2025. Pour faciliter le processus d'inscription, une plate-forme en ligne, accessible à l'adresse www.examensbts.net, a été mise en place. Cette interface intuitive permet aux candidats de créer un compte, de remplir leurs informations personnelles et académiques, et de télécharger les pièces justificatives requises. Le paiement des frais d'inscription se fait exclusivement via Trésor Money. Voici la syntaxe de paiement : *760*25143# Une fois le paiement effectué, une référence de paiement vous sera attribuée. Après le paiement, connectez-vous à votre espace candidat à l'aide des informations suivantes : Votre identifiant permanent (IP), La référence reçue après le paiement, Le numéro de téléphone ayant servi au paiement. Ajoutez les données complémentaires demandées. Une fois les données complémentaires renseignées, imprimez votre fiche d'inscription. Constituez ensuite votre dossier d'inscription et déposez le physiquement à la poste. Source : (Visited 413 times, 1 visits today) Lemandatexpress – Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a lancé les inscriptions en ligne pour les candidats à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) pour la session 2025.Selon un communiqué du ministère dont nous avons reçu copie, les inscriptions se dérouleront en ligne, via la plateforme www.examensbts.net, à partir du 29 octobre 2024 et prendront fin le 15 janvier 2025 à minuit.Après avoir complété l'inscription en ligne, les candidats officiels devront déposer leur dossier au sein de leur établissement.Quant aux candidats libres, ils devront se rendre à la Direction des Examens et des Concours (DEXCO), située à l'immeuble Daoud (ex-OSDI) au Plateau. Un programme de dépôt sera communiqué ultérieurement pour faciliter cette étape.Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes pour être éligibles -Formation après diplôme : avoir suivi deux années de formation après l'obtention du Baccalauréat, du Brevet de Technicien (BT) ou d'un diplôme équivalent.– Formation avec année préparatoire : avoir effectué trois années de formation, incluant une année préparatoire, après un échec à un diplôme requis, avec une moyenne d'au moins 8/20 au BAC ou au BT.-Cas particulier : pour les options Assistanat de Direction et Finance-Comptabilité, une année de formation est requise après l'obtention du Brevet Professionnel (BP).-Actualité de la scolarité : la dernière année de scolarité ne doit pas dater de plus de trois ans.Chaque dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :1. Une fiche d'inscription et une fiche de table, imprimées en ligne.2. Une copie de l'extrait de l'acte de naissance.3. Une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso sur la même page).4. Les certificats de scolarité attestant la préparation complète au BTS.5. Une copie (légalisée pour les candidats officiels) du diplôme requis, ou, à défaut, du relevé de notes obtenu lors de l'examen (BAC, BT, BP).6. La fiche d'autorisation d'inscription pour l'année préparatoire, le cas échéant.7. Deux photos d'identité.8. Le paiement des frais d'inscription, soit 10 000 FCFA pour les candidats résidents et 20 000 FCFA pour les candidats non-résidents, via la plateforme TresorMoney (TrésorPay au numéro 760251434).Il faut souligner que pour les candidats libres, il est impératif de présenter l'original de chaque document accompagné d'une copie simple non légalisée.Les candidats sont invités à se conformer à ces consignes pour s'assurer une inscription en bonne et due forme.Abran Saliho Le BTS est un diplôme de l'enseignement supérieur, essentiellement préparé en deux ans, dans les sections supérieures des lycées. Il peut également être préparé par la voie de l'apprentissage, de la formation professionnelle continue ou de l'enseignement à distance. Les candidats inscrits dans un lycée ou un centre de formation (qu'ils soient scolaires, apprentis ou en formation continue) devront s'inscrire par le biais de leur établissement. Les candidats individuels (ou "candidats libres") et les candidats suivant une formation à distance doivent impérativement s'inscrire à l'examen via Cyclades. (Attention : l'inscription au centre de formation à distance est totalement distincte de l'inscription à l'examen). L'adresse mail est obligatoire pour procéder à l'inscription, elle doit être personnelle, valide et fonctionnelle durant toute l'année scolaire. En savoir plus Candidat individuel (Candidat libre) Les candidats scolaires (candidats scolarisés dans un établissement public, privé sous contrat, privé hors contrat) peuvent préparer le diplôme selon l'une des trois voies de formation suivantes : La voie scolaire : La formation dure deux années. Pour être autorisé à suivre cette voie de formation, il faut remplir une des conditions suivantes : Être titulaire du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires, Être titulaire d'un titre ou diplôme classé ou homologué niveau 4 (Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet professionnel, brevet de technicien), La voie de l'apprentissage : La formation dure au moins 1350 heures. Pour être autorisé à suivre cette voie de formation, il faut remplir une des conditions suivantes : Être titulaire du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires, Être titulaire d'un titre ou diplôme classé ou homologué niveau 4 (Baccalauréat général, technologique ou professionnel, brevet professionnel, brevet de technicien). La voie de la formation professionnelle continue : Aucune durée de formation en centre n'est exigée, à l'exception des périodes de stage (Art D.643-9 du Code de l'éducation). Au titre de l'expérience professionnelle, les candidats doivent : Justifier de 1 an d'activités professionnelles effectives dans un emploi correspondant à la finalité du diplôme postulé, OU Avoir déjà présenté la même spécialité de BTS, sans succès, OU Être inscrit à une formation à distance (CNED ou autre organisme). Les inscriptions sont ouvertes de mi-octobre à mi-novembre. Aucune inscription hors délai n'est acceptée. Le calendrier des différentes phases du BTS est déterminé par le ministère de l'Éducation nationale. Les dates d'inscription au BTS sont indiquées dans votre agenda et sur le site du Bulletin Officiel. Candidat individuel (Candidat libre) Les inscriptions passent par le biais de votre établissement. Numéro d'inscription - Ancien candidat Sur la première page d'inscription au BTS, dans l'onglet « 1 - Candidatures précédentes », choisissez l'une des cases suivantes en fonction de votre situation : Si vous vous êtes présenté au BTS à la session précédente vous cochez la première case « Vous avez déjà été candidat au BTS (au titre la VAE ou au titre de l'examen) à la session 2023 ».Ce premier onglet nécessite la connaissance de votre ancien numéro d'inscription. La saisie de ce numéro permet juste de récupérer l'historique de votre identification. Si vous avez égaré votre numéro d'inscription ou si vous avez passé le BTS avant 2023 choisissez le second champ « Vous n'avez pas été candidat au BTS (au titre la VAE ou au titre de l'examen) à la session 2023 ».Vous pourrez faire valoir vos acquis (bénéfices et dispenses) dans l'onglet « 5 -Acquis ». Rappel Tout renoncement à un bénéfice est définitif. L'inscription se fait uniquement sur le site Cyclades Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, vous avez la possibilité de vous inscrire depuis les ordinateurs mis à disposition par le SIEC à Arcueil (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h 30). Pour cela, avant de venir, vous devez obligatoirement envoyer un email à l'adresse inscriptions@siec.education.fr . Le mail de confirmation du rendez-vous sera demandé à l'entrée du site. Numéro d'inscription - Ancien candidat Sur la première page d'inscription au BTS, dans l'onglet « 1 - Candidatures précédentes », choisissez l'une des cases suivantes en fonction de votre situation : Si vous vous êtes présenté au BTS à la session précédente, vous cochez la première case « Vous avez déjà été candidat au BTS (au titre la VAE ou au titre de l'examen) à la session N-1». Ce premier onglet nécessite la connaissance de votre ancien numéro d'inscription. La saisie de ce numéro permet juste de récupérer l'historique de votre identification. Si vous avez égaré votre numéro d'inscription ou si vous avez passé le BTS avant 2023, choisissez le second champ « Vous n'avez pas été candidat au BTS (au titre la VAE ou au titre de l'examen) à la session N-1 ». Vous pourrez faire valoir vos acquis (bénéfices et dispenses) dans l'onglet « 5 -Acquis ». Rappel Tout renoncement à un bénéfice est définitif. Les spécialités Il existe une centaine de spécialités de BTS. Vous pouvez consulter le site de l'Etudiantpour plus d'informations. Les épreuves Vous trouverez tous les descriptifs des épreuves (durée, coefficient, nature...) en consultant le référentiel du BTS concerné, sur le site de l'Etudiant ou sur la Docuthèque. Les calendriers d'épreuves de la session en cours sont publiés à partir du mois de mars sur la Docuthèque. La forme globale : Le candidat passe l'ensemble des épreuves lors d'une même session à l'issue de sa formation théorique et pratique. Le calcul de la moyenne générale se fait par compensation entre toutes les notes obtenues, affectées de leur coefficient. Cette forme concerne obligatoirement les candidats qui ont préparé le BTS par la voie scolaire ou par la voie de l'apprentissage. Le candidat présente l'ensemble des unités constitutives du diplôme au cours d'une même session. Le candidat garde le bénéfice de certaines notes supérieures à 10 dans la limite de 5 ans. La forme progressive : Le candidat échelonne sur plusieurs sessions le passage des épreuves et sous-épreuves. Le calcul de la moyenne générale s'effectue sur la base des notes conservées et des notes acquises lors du passage de la dernière épreuve. Les candidats ayant préparé le BTS par la voie de la formation professionnelle continue, par la voie de l'enseignement à distance, ainsi que les candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle, peuvent choisir de s'inscrire à l'examen soit en forme globale, soit en forme progressive. Le candidat choisit de ne présenter que certaines unités constitutives du diplôme au cours d'une même session. Le candidat peut à chaque session soit conserver et reporter, dans la limite de cinq ans à compter de leur obtention, les notes inférieures comme supérieures à 10 sur 20 obtenues, soit se soumettre à une nouvelle évaluation. Dans ce dernier cas, c'est la dernière note obtenue qui est définitivement prise en compte. Quelle que soit la forme retenue, le diplôme du BTS est délivré au candidat qui obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20. Un candidat qui se réinscrit doit obligatoirement se présenter sous la même forme que lors de son inscription précédente. Le choix pour l'une ou l'autre des modalités est définitif. Les candidats ajournés, ayant présenté l'examen sous la forme globale, peuvent conserver pendant les 5 sessions suivantes le bénéfice de certaines épreuves dont les notes sont égales ou supérieures à 10/20.Il est également possible de renoncer à un ou plusieurs bénéfices mais ce choix est alors définitif.Dans ce cas, c'est la dernière note obtenue qui est prise définitivement en compte, qu'elle soit supérieure ou non à la note obtenue lors de la session précédente. Les candidats ajournés, ayant présenté l'examen sous la forme progressive, peuvent conserver certaines notes obtenues pendant les 5 sessions suivantes qu'elles soient inférieures, égales ou supérieures à 10/20. Le candidat peut être dispensé d'une épreuve ou d'une sous-épreuve dans l'un des cas suivants (arrêté du 24 juin 2005) : Il est titulaire d'une spécialité de BTS ayant des unités communes avec la spécialité de BTS préparée, Il est titulaire d'un diplôme de niveau 5 ou supérieur dans lequel une épreuve certifie une compétence similaire à une des épreuves du BTS présenté. dans le cadre de demandes d'aménagements d'épreuves, aucune dispense d'épreuves n'est possible autrement que dans les situations citées ci-dessus. Pour plus d'information sur les aménagements, merci de vous rendre sur la page Aménagements épreuves. Candidat individuel (Candidat libre) Les démarches à faire sont les suivantes : Inscription : au moment de l'inscription, vous cochez les cases concernant les dispenses d'épreuves dont vous souhaitez bénéficier. Afin de pouvoir bénéficier de cette possibilité, pensez donc bien à conserver les documents suivants : Votre numéro d'inscription ; Votre relevé de notes, il vous sera demandé en pièce justificative. Des questions ? N'hésitez pas consulter la FAQ Les démarches à faire sont les suivantes : Inscription : au moment de l'inscription, vous cochez les cases concernant les dispenses d'épreuves dont vous souhaitez bénéficier. Confirmation d'inscription : au moment du renvoi de la confirmation d'inscription, vous ajoutez :- Une demande écrite et signée de dispense,- Un justificatif (certificat médical, relevé de notes...). Afin de pouvoir bénéficier de cette possibilité, pensez donc bien à conserver les documents suivants : Votre numéro d'inscription ; Votre relevé de notes. Des questions ? N'hésitez pas consulter la FAQ. Candidat individuel (Candidat libre) L'inscription Vous vous inscrivez lors d'une session organisée par votre établissement. La confirmation d'inscription Votre confirmation d'inscription est éditée dans Cyclades. Vous devrez la déposer datée et signée. La convocation Votre convocation sera déposée sur Cyclades. En cas de changement d'adresse, vous devez compléter ce formulaire. La préinscription Vous vous préinscrivez sur le site Cyclades. L'inscription Vous éditez votre confirmation d'inscription depuis votre compte Cyclades. Vous devrez la déposer datée et signée. La convocation Votre convocation sera déposée sur Cyclades. En cas de changement d'adresse, vous devez compléter ce formulaire.